Conditions générales de vente

A moins que les relations entre les parties aient été définies par un contrat, les prestations de service sont encadrées par les conditions générales ci-dessous.

Rémunération

En contrepartie de l'exécution de sa mission le prestataire de service percevra de la part du client la rémunération convenue au préalable.

La rémunération sera majorée du montant de la TVA au taux en vigueur au moment de l'exécution de la mission.

Modalités de paiement

Si les parties ont convenu du versement d'un ou plusieurs acomptes, une facture acquittée sera remise au client après réception de chaque paiement.

Le client s'engage à régler dans un délai de quinze jours la facture de fin de mission. Passé ce délai, le prestataire de service peut engager une procédure de recouvrement dont les frais seront entièrement à la charge du client. Le taux des intérêts de retard est fixé à 1,50 % par mois.

Résiliation

Chaque mission est résiliable à tout moment. Quelle qu'en soit la cause, les montants versés par le client restent définitivement acquis au prestataire de service.

Pour les abonnements, le client s'engage à régler le solde des sommes correspondant à la période de l'engagement au moment de la résiliation.

Litiges éventuels

En cas de mésentente, avant toute action en justice, les parties s'efforceront de chercher une solution à l'amiable. Si le litige persiste, seuls les Tribunaux dont dépend le siège social du prestataire de service seront compétents.